

Etude prospective d'Ecoplan sur l'avenir du financement ecclésial

Réflexions de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse

L'essentiel en bref	2
1 Contexte	4
2 Evolution des finances des Eglises au cours de la dernière décennie	5
3 Evolution du nombre et de la proportion des fidèles	6
4 Principales conclusions de l'étude du point de vue de la Conférence centrale	9
4.1 Baisse différée des recettes fiscales des personnes physiques	9
4.2 Incertitude marquée quant à l'évolution de l'impôt ecclésiastique des personnes morales	10
4.3 L'évolution des fidèles, facteur décisif pour le financement ecclésiastique global	11
5 Conclusions et recommandations	13
5.1 L'étude prospective est une base de discussion importante	13
5.2 L'accélération prévisible des baisses exige une action résolue	14
5.3 Le développement et le suivi des fidèles comme facteur primordial	14
5.4 La suppression de l'impôt ecclésiastique des entreprises affaiblirait également le niveau national	15
5.5 Le suivi financier gagne en importance	15
5.6 L'évaluation des évolutions futures requiert des données fiables	16
5.7 La Conférence centrale doit se préparer à des discussions exigeantes sur la répartition des charges	17

L'assemblée plénière de la Conférence centrale a pris connaissance de l'étude Ecoplan « Avenir du financement ecclésial » lors de sa séance des 25/26 mars 2022. Elle recommande aux membres de la Conférence centrale de se pencher sur l'étude et les réflexions de la Conférence centrale ; en outre, ils sont invités à déterminer les recommandations qui leur paraissent importantes et la manière de les mettre en œuvre.

Zurich, le 28 mars 2022

RKZ 3.0.0 / 1_Etude prospective d'Ecoplan sur l'avenir du financement ecclésial

Daniel Kosch

L'essentiel en bref

Avec environ 3 millions de membres, l'Eglise catholique romaine est la plus grande communauté religieuse de Suisse. Grâce aux impôts ecclésiastiques et aux subsides des pouvoirs publics, elle dispose de recettes annuelles d'environ un milliard de francs. L'augmentation des sorties d'Eglise, le recul des membres, la distanciation croissante vis-à-vis de l'Eglise et l'augmentation continue des personnes sans confession dans la population totale suscitent des inquiétudes sur la question de l'avenir financier. Le contexte est similaire pour les Eglises cantonales évangéliques réformées en Suisse. C'est pourquoi la Conférence centrale et l'EERS ont chargé Ecoplan de réaliser une étude sur l'avenir à moyen terme des finances ecclésiales.

Principaux constats de l'étude

Du point de vue de la Conférence centrale, les résultats de l'étude conduisent, au-delà des modélisations, aux conclusions suivantes :

- a) L'évolution du nombre de membres ne se répercute qu'avec un décalage considérable sur les recettes que les Eglises tirent de l'impôt sur les personnes physiques.
- b) L'évolution future des recettes provenant de l'impôt ecclésiastique des entreprises présente une grande incertitude pour diverses raisons.
- c) Dans la mesure où elle est un facteur déterminant de l'importance des Eglises pour l'ensemble de la société, l'évolution du nombre de membres se répercute non seulement sur les recettes de l'impôt ecclésiastique des personnes physiques, mais aussi sur les recettes futures de l'impôt ecclésiastique des entreprises et des subsides des pouvoirs publics.
- d) Tant en ce qui concerne la situation de départ que l'évolution future des finances de l'Eglise, l'ampleur et la rapidité des changements varient considérablement d'un canton à l'autre.

Conclusions et recommandations

1. L'étude prospective mérite d'être prise en considération, car elle montre qu'il faut s'attendre à des changements profonds tout en ouvrant aux Eglises une fenêtre d'opportunité pour s'y préparer.
2. Le développement et le maintien des membres sont des facteurs décisifs pour toutes les formes de financement ecclésial.
3. L'accélération prévisible du recul exige une action résolue, même si les effets de l'évolution des effectifs se font sentir financièrement avec un décalage considérable.
4. La suppression de l'impôt ecclésiastique des entreprises serait lourde de conséquences non seulement pour les paroisses et les Eglises cantonales concernées, mais aussi au niveau suisse. Il convient donc de l'empêcher.
5. Le suivi financier gagne en importance tant pour les Eglises elles-mêmes que pour leur crédibilité dans le dialogue avec le monde politique et le grand public.
6. L'estimation des évolutions futures requiert des données fiables, qui exigent notamment de dialoguer avec les administrations fiscales cantonales en vue de les obtenir.

7. La Conférence centrale doit se préparer à des discussions complexes sur la répartition des charges et réorienter ses moyens financiers pour les tâches pastorales en fonction de l'évolution des défis auxquels l'Eglise est confrontée.

1 Contexte

Environ 5 millions des quelque 8,7 millions d'habitant-e-s de la Suisse, soit 57 % de la population, adhèrent à l'une des deux grandes Eglises chrétiennes. Environ 2,96 millions de personnes, soit 34,4 % de la population totale, se considèrent comme catholiques romains¹.

De nombreux services des Eglises profitent à l'ensemble de la société

Au-delà de leur mission de proclamation de l'Évangile, de rassemblement de la communauté des fidèles lors des cultes et d'accompagnement spirituel, les Eglises assument de nombreuses tâches qui profitent à l'ensemble de la société, notamment dans les domaines du social, de l'éducation et de la culture. Elles contribuent en outre à la transmission des valeurs et à la cohésion sociale. Elles remplissent ces tâches et d'autres encore, notamment grâce aux recettes des impôts ecclésiastiques et aux subsides des pouvoirs publics. Elles peuvent ainsi engager des aumôniers et aumônières et un abondant personnel, tout comme recruter et accompagner d'innombrables bénévoles qui apportent une contribution importante à la vie de l'Eglise et au bien commun, pour des considérations financières, mais pas seulement².

L'avenir du financement ecclésial suscite de nombreuses inquiétudes

Compte tenu de l'importance de toutes ces prestations pour les Eglises et pour la société, il est évident que la question de leur avenir financier suscite des inquiétudes. On lit et on entend régulièrement que le vieillissement des fidèles, le nombre de sorties d'Eglise et la réforme de l'imposition des entreprises se traduisent par une baisse des produits, et que les Eglises diminuent, vieillissent et s'appauvrissent. Même si les Eglises se portent bien à maints égards et que les recettes annuelles de l'Eglise catholique romaine provenant des impôts ecclésiastiques et des subsides des pouvoirs publics ont dépassé pour la première fois en 2015 la barre du milliard de francs, de telles craintes ne sont pas sans fondement³.

Les Eglises ont besoin de connaître les évolutions à moyen terme

Cette impression générale contradictoire et la conscience des répercussions financières à long terme du recul des membres ont incité l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse à commander une étude sur l'avenir des finances

¹ Statistiques tirées du site Internet de l'Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions.html>. Les données statistiques de l'Eglise sont fournies par l'Institut suisse de sociologie pastorale à Saint-Gall : <https://kirchenstatistik.spi-sg.ch/>.

² Plusieurs organisations ecclésiastiques cantonales documentent cette situation sur leurs propres sites Internet : <https://www.kirchensteuern-sei-dank.ch/>. Des « bilans sociaux » et autres études ont été en outre réalisés à diverses reprises pour démontrer la contribution des Eglises à la société dans son ensemble.

³ Pour d'autres informations sur le financement du point de vue de la Conférence centrale, voir <https://www.rkz.ch/fr/eglise-et-argent/toile-de-fond/>. Voir aussi la publication de Daniel Kosch, Le financement public de l'Eglise catholique en Suisse. Chiffres, cadre général et perspectives pour l'avenir, (FVRR 30), Zurich 2013.

de l'Eglise⁴ à la société de conseil Ecoplan⁵. Elles en attendent notamment des informations sur le rythme et l'ampleur des baisses attendues.

2 Evolution des finances des Eglises au cours de la dernière décennie

Données annuelles des organisations ecclésiastiques cantonales destinées à la Conférence centrale

Pour calculer la clé de répartition des contributions Eglise suisse, la Conférence centrale recense chaque année auprès de ses membres les recettes de l'impôt ecclésiastique et des contributions⁶ des personnes physiques et morales ainsi que des subsides des pouvoirs publics. Bien qu'ils présentent certaines imprécisions⁷, ces chiffres donnent une idée de l'évolution globale :

	Pers. physiques (millions CHF)	Pers. morales (millions CHF)	Pouv. publics (millions CHF)	Total (millions CHF)
2008	766	107	70	950
2018	799	177	95	1'070
2019	795	180	97	1'072
Ecart 2018-2019	+29 (+4%)	+73 (68%)	+27 (39%)	+122 (13%)

Augmentation sensible des recettes de l'impôt ecclésiastique des personnes morales...

Alors que les recettes de l'impôt ecclésiastique des personnes physiques n'ont que peu augmenté, celles de l'impôt ecclésiastique des entreprises ont fortement progressé jusqu'en 2019, tout comme les subsides des pouvoirs publics. Cette évolution est imputable notamment au rapport entre le nombre des fidèles catholiques et réformé-e-s, qui détermine l'attribution de ces moyens. Comme la population

⁴ Ecoplan, avenir du financement ecclésial. Evaluation et analyse, Berne, 2022, sous : <https://www.rkz.ch/fr/content/details/prospektivstudie-zukunft-der-kirchenfinanzen/>.

⁵ Ecoplan a réalisé une première « Analyse financière des Eglises » dans le cadre du Programme national de recherche « Collectivités religieuses, Etat et société » (PNR 58). Voir à ce sujet Michael Marti, « Prestations, utilité et financement de communautés religieuses en Suisse », Glaris 2010.

⁶ L'impôt ecclésiastique n'est pas obligatoire dans les cantons de GE et NE mais les Eglises sont soutenues par le biais de contributions ecclésiastiques volontaires prélevées par l'Etat. Pour simplifier, celles-ci sont regroupées dans le présent rapport sous l'impôt ecclésiastique des personnes.

⁷ Par exemple, certaines Eglises cantonales reçoivent les données avec un an de retard, d'autres ne peuvent pas indiquer exactement la répartition entre les impôts des personnes physiques et des personnes morales, mais seulement les estimer.

résidente catholique⁸ n'a diminué que de 91'000 fidèles, soit de 2,52 à 2,43 millions entre 2010 et 2020, alors que les effectifs de l'Eglise réformée ont reculé de 258'000, régressant de 1,82 à 1,57 million durant la même période, la part des recettes revenant à l'Eglise catholique a augmenté.

.... jusqu'à la réforme de l'imposition des entreprises (projet RFFA)

Cette période d'observation ne comprend toutefois pas encore la réduction de l'impôt sur les entreprises décidée en votation populaire le 19 mai 2019 sur le projet RFFA, qui a eu ou aura, du moins sur certains points, un impact considérable sur le produit de l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Il ressort clairement de ce processus que plus la part de l'impôt ecclésiastique des entreprises (et des subsides des pouvoirs publics) dans les recettes totales est importante, plus les risques politiques pour le financement de l'Eglise augmentent. Ce sont en effet les politiques qui décident du montant des produits issus de ces sources de financement, et non l'Eglise ou le peuple de l'Eglise.

3 Evolution du nombre et de la proportion des fidèles

L'évolution du nombre et de la proportion des fidèles par rapport à l'ensemble de la population résidente représente un facteur déterminant pour l'évolution du financement ecclésial ainsi que pour les décisions politiques relatives à son avenir. Dans ce contexte, il vaut la peine de jeter un coup d'œil sur les évolutions à plus long terme.

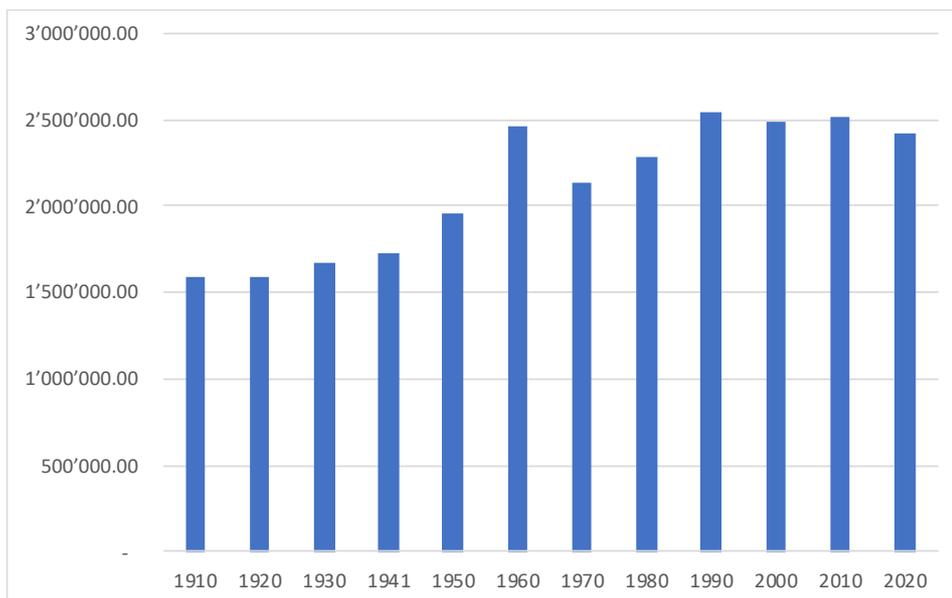
Stabilité relative des effectifs de l'Eglise catholique depuis 1960...

En raison de la croissance démographique et de l'immigration, le nombre de fidèles de l'Eglise catholique romaine a considérablement augmenté depuis le début du XX^e siècle jusqu'en 1960 environ, pour se stabiliser depuis lors.

Les données de l'Office fédéral de la statistique, qui, pour des raisons juridiques, n'indique que le nombre de membres de plus de 15 ans, se présentent comme suit⁹ :

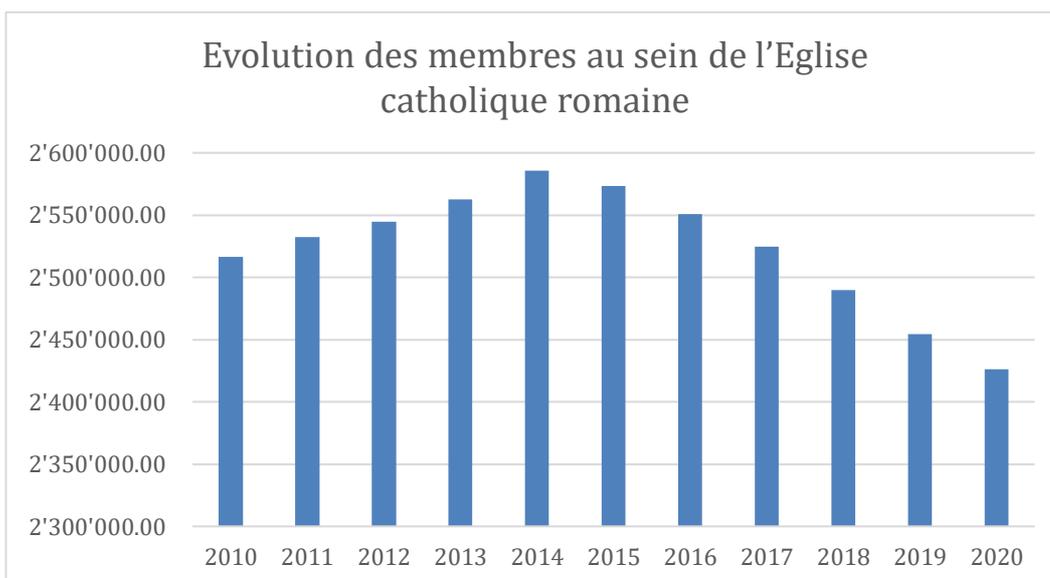
⁸ Sauf indication contraire, les chiffres se réfèrent aux fidèles de plus de 15 ans, car l'Office fédéral de la statistique n'indique que ceux-ci.

⁹ Le recul entre 1960 et 1970 est dû à un changement de méthode de calcul et non à une diminution effective des membres.



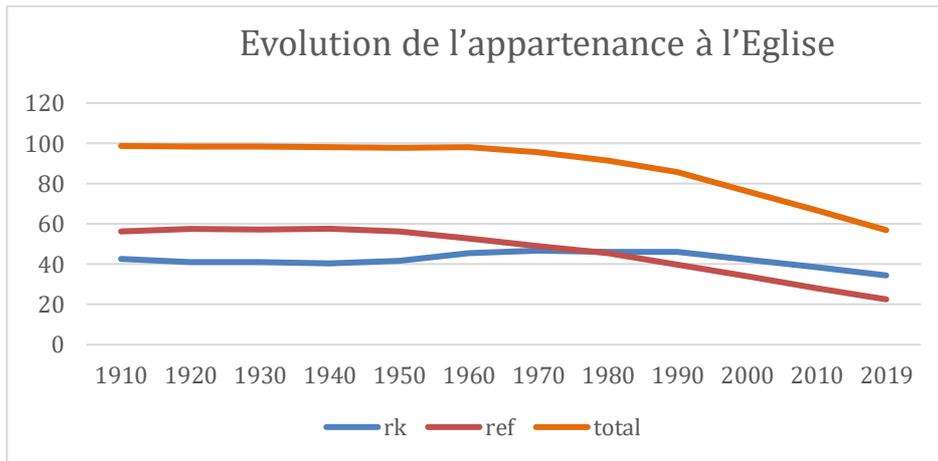
... avec un renversement de tendance en 2014 ...

Un regard approfondi sur l'évolution des dix dernières années montre toutefois que le nombre de fidèles, en légère hausse jusqu'en 2010, a atteint son point culminant en 2014. Depuis 2015, la croissance démographique et le solde migratoire, autrefois positif, ne parviennent plus à compenser le recul des fidèles dû à l'évolution démographique (vieillesse) et aux sorties d'Eglise.

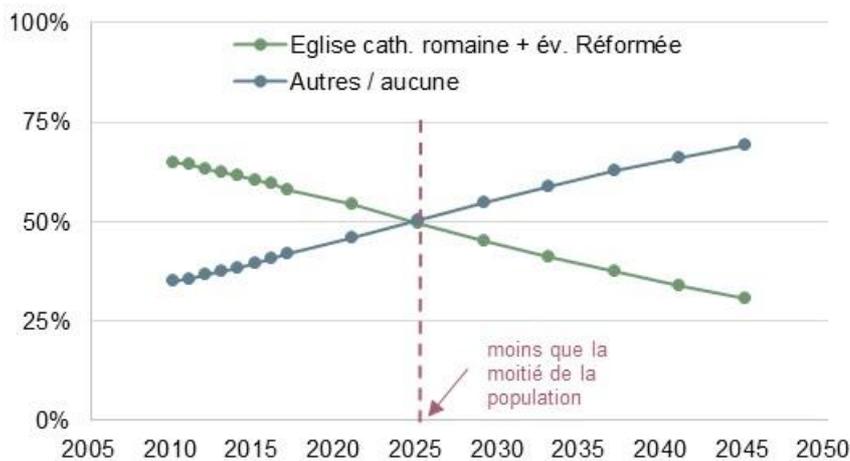


... et un net recul de la part des fidèles dans la population résidente

L'examen de la part des fidèles des deux grandes Eglises dans la population résidente totale montre en outre que celle-ci décline nettement depuis 1970 environ, avec une tendance à l'accélération.



L'étude Ecoplan prévoit que cette proportion passera sous la barre des 50 % vers 2025.



(Illustration K-2, p. 5)

Le passage dans un avenir proche au-dessous de la barre des 50 % d'appartenance à l'une des deux grandes confessions prend une signification plus que symbolique, car le débat politique en cours sur l'avenir des formes actuelles de financement ecclésial pourrait s'en trouver alimenté. La hausse des personnes sans confession est le principal moteur de cette évolution. Leur part est passée de 20 à 31 % rien qu'entre 2010 et 2020.

4 Principales conclusions de l'étude du point de vue de la Conférence centrale

Les données statistiques sur l'évolution des finances (voir le point 2 ci-dessus) et des membres (voir le point 3 ci-dessus) à ce jour confirment le décalage entre une Eglise qui perd des membres et, proportionnellement, du poids dans l'ensemble de la société, et une Eglise qui, dans l'ensemble, se porte encore bien sur le plan financier, même avec des différences considérables entre les cantons et les régions.

4.1 Baisse différée des recettes fiscales des personnes physiques

L'analyse des données fiscales et du nombre de fidèles par cohorte d'âge réalisée par Ecoplan explique et quantifie ces deux phénomènes : le recul financier dû à la baisse des fidèles et le fait qu'il intervienne avec un certain retard.

Les fortes cohortes de contribuables aisé-e-s devraient s'affaiblir à l'avenir

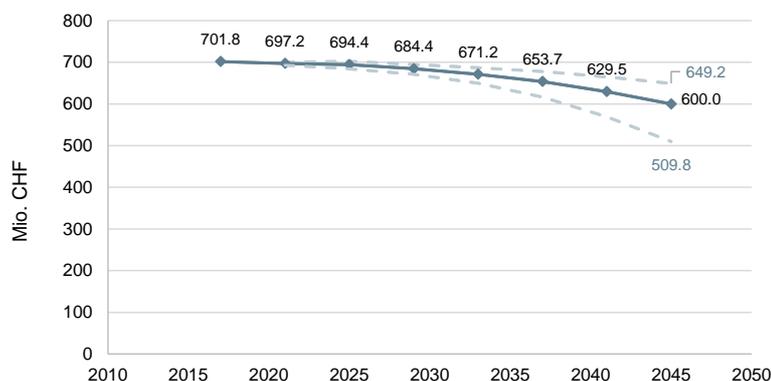
Alors que dans un avenir proche, des cohortes importantes de fidèles arrivent à un âge déterminant pour les recettes de l'impôt ecclésiastique, il est prévisible qu'à moyen terme, l'évolution démographique et les sorties d'Eglise affaiblissent les cohortes plus jeunes qui contribuent encore peu aujourd'hui, mais dont les impôts ecclésiastiques manqueront lorsqu'elles arriveront à un âge où elles deviendront des contribuables aisé-e-s.

Le déclin va s'accélérer

A plus long terme, l'accélération de la baisse des effectifs, qui ne sera plus compensée par l'immigration, entraînera une accélération de la baisse des produits. Selon le graphique ci-dessous, dans le cas d'une variante « moyenne », des baisses d'environ CHF 50 millions sont à prévoir sur 20 ans (2015-2035), tandis que CHF 50 millions supplémentaires disparaîtraient en 10 ans. Selon une variante « pessimiste » avec une plus grande propension à la sortie, l'accélération du recul serait encore plus forte.

Les 25 prochaines années sont une phase de transition

La période des 25 prochaines années est donc une phase de transition entre un recul lent dans un premier temps, allant en s'accéléralant.



(Recettes fiscales des personnes physiques, Eglise cath. rom., illustration 4-1, p. 25)

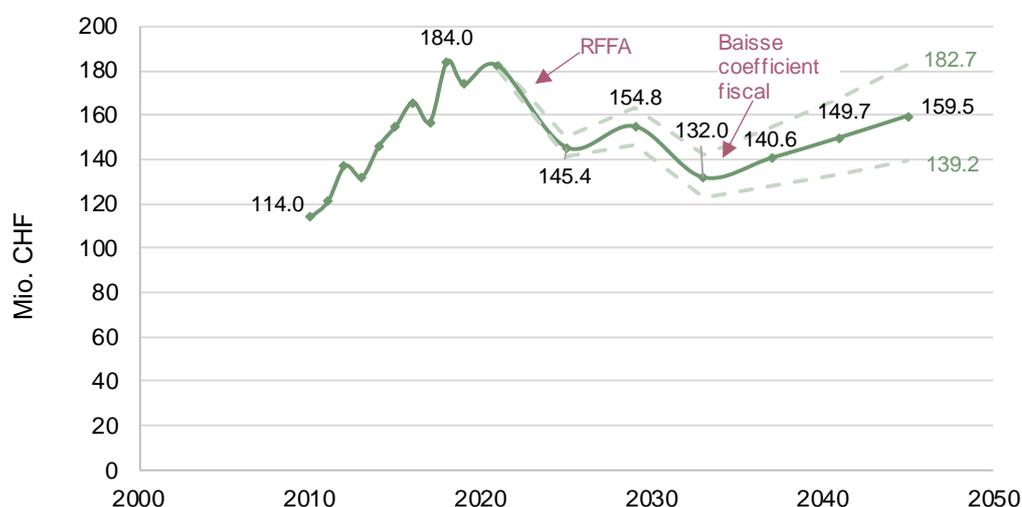
4.2 Incertitude marquée quant à l'évolution de l'impôt ecclésiastique des personnes morales

La projection des recettes de l'impôt ecclésiastique des personnes morales comporte d'importants facteurs d'incertitude :

- Les répercussions de la (des) réforme(s) de l'imposition des entreprises (RFFA) et des adaptations en raison de l'évolution internationale sont difficilement prévisibles et varient d'un canton à l'autre.
- Les conséquences des discussions politiques sur la légitimité, la pertinence et la plausibilité de cet instrument de financement ecclésial étant incertaines, le modèle représente le risque sous la forme d'une baisse des recettes de 20 % en 2033.
- Les fluctuations conjoncturelles sont plus fortes que celles de l'impôt ecclésiastique des personnes physiques.

Une évolution volatile et difficilement prévisible

Le graphique montre donc une évolution instable. Il faut en outre tenir compte du fait que 64 %, soit près des deux tiers de ces produits, provenaient de trois cantons seulement en 2019 : ZH 43 %, ZG 12 %, LU 9 %.

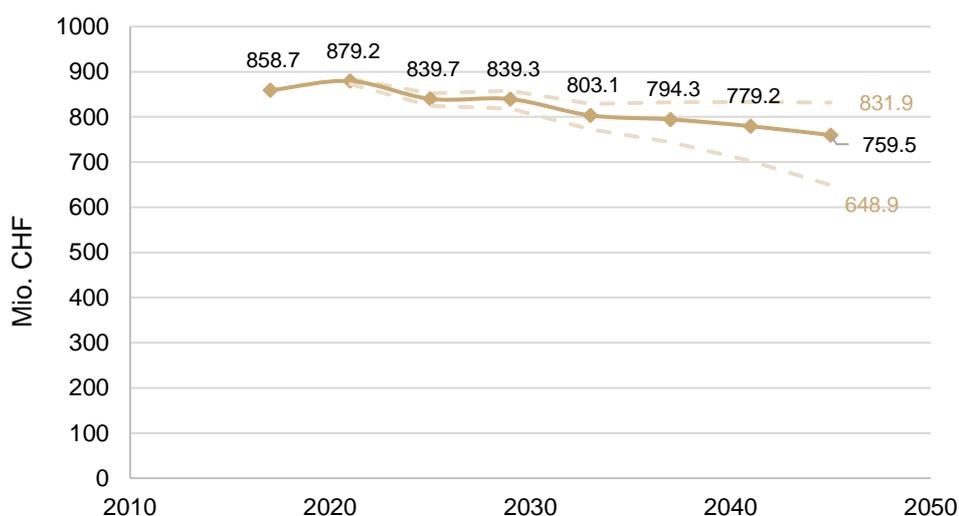


(Recettes fiscales des personnes morales, Eglise cath. rom., illustration 5-1, p. 28)

La part tendanciellement croissante de l'impôt ecclésiastique des entreprises augmente le risque de défaillance

Il convient en outre de noter une tendance à la hausse de la part de l'impôt ecclésiastique des entreprises dans l'ensemble des produits : à partir de la variante moyenne de l'étude et de l'hypothèse d'une stabilité des subsides de l'Etat, l'évolution est la suivante : la part de l'impôt ecclésiastique des entreprises dans le total des produits s'élevait à 11 % en 2008, à 17 % en 2019 et passera à 19 % en 2045

selon le modèle. Une éventuelle perte de ces produits sera donc toujours plus difficile à supporter, tant au niveau global que pour les cantons touchés.



(Recettes fiscales des personnes physiques et morales, Eglise cath. rom., illustration 7-1, p. 36)

4.3 L'évolution des fidèles, facteur décisif pour le financement ecclésiastique global

L'évolution des fidèles est le facteur décisif non seulement pour les produits de l'impôt ecclésiastique des personnes physiques, par le biais du nombre de contribuables, mais aussi pour les deux autres sources de revenus. En effet, l'existence et le montant de l'impôt ecclésiastique des entreprises, tout comme les subsides des pouvoirs publics, dépendent notamment du nombre de fidèles, de leur proportion par rapport à la population résidente et de leur capacité à influencer à grande échelle le vivre ensemble.

Quant aux chiffres concrets de l'étude pour l'Eglise catholique, le nombre de membres de plus de 15 ans passera d'environ 2,5 à 1,75 millions (-30 %) sur la période entre 2020 et 2045.

Les Eglises peuvent-elles influencer durablement l'évolution de leurs effectifs ?

Ce modèle de calcul pose la question de savoir jusqu'à quel point les Eglises peuvent influencer sur l'évolution des fidèles par leur comportement et leur action. Les sociologues des religions Jörg Stolz et Jeremy Senn adoptent une position très claire à ce propos dans leur commentaire invité de la NZZ *Warum sich die Kirchen leeren* (30 décembre 2021)¹⁰ :

¹⁰ Pour approfondir, voir : Jörg Stolz/Jeremy Senn, *Generationen abnehmenden Glaubens* : <https://www.socialchangeswitzerland.ch/?p=2410>.

C'est la disparition des générations plus âgées et plus religieuses et l'arrivée de générations plus jeunes et moins religieuses qui rend la société moins religieuse, et non la perte de la foi des individus à l'âge adulte. La sécularisation est un phénomène lié aux cohortes. [...]

Les générations plus âgées d'aujourd'hui ne sont pas plus religieuses sous prétexte qu'elles le seraient devenues au cours de leur vie. Au contraire, elles ont grandi à une époque plus religieuse et ont conservé ce degré de religiosité relativement élevé au fil des années. Les générations ultérieures ont ensuite grandi successivement dans des sociétés moins religieuses et ont à leur tour emporté leur religiosité (plus faible) acquise dans leur jeunesse de manière relativement constante au fil des années. La sécularisation se produit donc en raison du remplacement des cohortes. [...] La sécularisation n'est toutefois pas entièrement due au remplacement des cohortes, et l'on constate aussi de légers reculs de la religiosité à l'âge adulte, surtout en ce qui concerne l'appartenance confessionnelle (sorties d'Eglise).

[...] La Suisse n'est pas un cas particulier sur le plan religieux.

Ces conclusions comportent une mauvaise et une bonne nouvelle pour les Eglises. La mauvaise : la sécularisation va très probablement se poursuivre, car les jeunes, aujourd'hui peu religieux, ne gagneront pas en religiosité en vieillissant. La bonne nouvelle, ou peut-être la nouvelle libératrice : la sécularisation en Suisse n'est pas une erreur de politique ecclésiale. *La sécularisation intervient de manière si comparable dans toutes les sociétés occidentales que les raisons de ce processus doivent se trouver dans ce que l'on appelle les tendances de fond. Les Eglises peuvent certes réussir plus ou moins au niveau local, mais elles ne peuvent guère influencer les tendances de fond.*

Cette analyse ne signifie pas pour autant que les Eglises ne peuvent ou ne doivent pas influencer l'évolution des effectifs, car la « religiosité » et l'appartenance à l'Eglise ne sont pas identiques :

- Aujourd'hui déjà, de très nombreuses personnes font partie de l'Eglise sans être particulièrement religieuses, parce qu'elles ont grandi ainsi et qu'elles estiment que les Eglises sont importantes et méritent d'être soutenues. Cela parce que celles-ci renforcent la cohésion sociale, transmettent un héritage culturel et spirituel, véhiculent des valeurs qui sont également importantes pour les personnes non religieuses ou assistent les personnes en détresse morale ou matérielle. Il s'agit de renforcer ces « fidèles distancé-e-s de l'Eglise » dans cette conviction.
- Or certaines personnes peuvent renoncer à leur appartenance à l'Eglise, même si elles se considèrent tout à fait comme religieuses, croyantes ou spirituelles. Cela parce qu'elles ont l'impression que la foi de l'Eglise n'est plus adaptée à notre époque, parce qu'elles sont indignées par des abus et qu'elles déplorent l'absence de réformes, parce qu'elles sont critiques envers les structures de droit public ecclésiastique ou parce qu'elles ont conclu qu'une autre forme de religiosité serait plus convaincante. De nombreuses sorties d'Eglise sont l'aboutissement d'une longue période de désaffection. La décision est alors déclenchée par un conflit, une mauvaise expérience ou des gros titres négatifs.

« Transmission » en recul de l'appartenance à l'Eglise à la génération suivante

L'appartenance à l'Eglise était autrefois transmise d'une génération à l'autre. L'« Eglise de la relève » vivait du fait que les enfants étaient baptisés et que leur appartenance à l'Eglise était mentionnée dans

les registres publics. Ces formes quasi « automatiques » de transmission correspondaient à des conventions sociales et à des évidences et ne constituaient pas des choix conscients comme chrétien-ne. Or, progressivement, tant le baptême que l'inscription de l'appartenance confessionnelle dans le registre public ne sont plus des « automatismes ». De plus, le nombre de personnes qui n'ont pas été « baptisées dans l'Eglise » en bas âge est en augmentation. Même si elles font des expériences positives avec les institutions ou les traditions ecclésiales, elles ne pensent pas forcément à devenir membres de l'Eglise.

Importance croissante des membres agissant comme catalyseurs

Pour la transmission de la foi à la génération suivante, comme pour les processus qui conduisent les jeunes ou les adultes à s'affilier par le baptême, l'Eglise a de plus en plus besoin de membres qui agissent comme des catalyseurs. Cela présuppose qu'ils et elles déclarent explicitement leur foi et leur appartenance à l'Eglise tout en étant disposé-e-s et capables d'aborder ces questions. Par conviction et pour assurer sa pérennité, l'Eglise doit donc s'intéresser à ce que la part de ses membres convaincu-e-s et convaincant-e-s ne devienne pas trop faible par rapport au nombre de distancé-e-s.

Une Eglise composée presque exclusivement de distancé-e-s ne serait pas viable

Sous le titre *Es braucht eine Umkehr der Betrachtungsweise*, Stefan Orth formule ainsi le défi lancé à l'Eglise catholique en Allemagne¹¹ :

Il ne faut pas s'y tromper, même si l'Etat et, de manière surprenante, de nombreux politiciens continuent à s'intéresser aux Eglises en tant que facteurs de stabilisation de la société. L'existence de communautés vivantes d'esprit chrétien, à des titres très divers, même dans des paroisses tout à fait ordinaires, mais aussi au-delà, est tout aussi importante. Ce sont à elles qu'il faut s'intéresser.

Rien ne serait plus problématique en effet que de voir des chrétiens rester membres actifs, ou du moins nominaux, de l'Eglise, uniquement par nostalgie, parce que leur biographie les a formatés de la sorte.

Il est piquant de noter que de plus en plus de personnes, même parmi celles qui ont quitté l'Eglise, continuent d'aller à la messe, se sentent tout naturellement chrétiennes et s'engagent dans la société pour une raison résolument religieuse. Il conviendra également de s'appuyer sur cette base lorsqu'il s'agira, à partir d'un esprit chrétien, de marquer la culture et la vie intellectuelle, la société et la politique, et de démontrer l'ampleur et la diversité de l'engagement catholique pour le monde.

5 Conclusions et recommandations

5.1 L'étude prospective est une base de discussion importante

La présente étude permet à la Conférence centrale, mais aussi à la CES, de disposer pour la première fois d'hypothèses fondées quant à l'évolution financière des 25 prochaines années. Même si

¹¹ Stefan Orth, *Es braucht einen Perspektivenwechsel*, in : Herder Korrespondenz 2/2022, 4-5.

les chiffres sont basés sur des modélisations sans caractère de prévisions, elle représente une base importante pour analyser en profondeur leur avenir financier et mieux comprendre les facteurs dont il dépend, au-delà de l'alternative entre les scénarios pessimistes et les déclarations rassurantes selon lesquelles les choses se sont toujours mieux passées que prévu.

Il ne suffit pas de prendre connaissance des chiffres et de constater que l'évolution qui se dessine selon les modèles d'Ecoplan pourrait être globalement douloureuse, mais pas trop dramatique.

Les résultats et les perspectives de l'étude ouvrent aux Eglises un intervalle qu'elles doivent utiliser pour s'adapter aux changements. Ceux-ci vont bien au-delà de l'aspect financier, puisqu'ils concernent aussi bien les relations des Eglises avec leurs membres que leurs tâches et leur position dans la société.

Les organes de droit public ecclésiastique, les organes pastoraux et les organes de direction communs à l'échelon de la Suisse, des régions linguistiques et des Eglises cantonales se pencheront sur l'étude prospective et en tireront les conséquences dans leur domaine de compétence.

5.2 L'accélération prévisible des baisses exige une action résolue

L'étude d'Ecoplan montre clairement que l'impression selon laquelle le recul des membres est largement compensé par la croissance des produits est trompeuse. La raison en est que l'Eglise profite aujourd'hui encore de classes d'âge importantes de contribuables aisé-e-s. Si celles-ci ne sont pas remplacées par les générations montantes, le déclin s'accélère.

Les conséquences financières des évolutions passées sont irréversibles. Il faudrait donc s'attendre dans un avenir proche à une baisse des finances, même si la tendance s'inversait. Les responsables pastoraux sont appelés à rassembler leurs forces et à fixer des priorités afin de relever ce défi.

Les organes de direction de droit public ecclésiastique, pastoraux et communs doivent mettre en place des stratégies qui tiennent compte du recul inéluctable des fidèles, dont la cause réside dans celles et ceux qui sont déjà perdus, tout en investissant dès aujourd'hui et à long terme des ressources humaines et financières dans de nouvelles formes de recrutement et de maintien des membres, et dans le renforcement des conditions financières nécessaires à une pastorale crédible et efficace pour la société.

5.3 Le développement et le suivi des fidèles comme facteur primordial

La question de l'évolution des fidèles est primordiale pour l'avenir du financement ecclésial. Cela vaut aussi bien pour le produit de l'impôt ecclésiastique des personnes physiques que pour la légitimation de celui des entreprises, lorsqu'il existe, et des subsides des pouvoirs publics.

Pour la perception de l'impôt ecclésiastique des personnes physiques, pour la répartition confessionnelle de celui des entreprises ainsi que pour le calcul des subsides de l'Etat, mais aussi pour les contacts avec les fidèles, les indications y relatives dans les registres des personnes et des impôts sont d'une importance capitale.

Dans le dialogue avec les autorités cantonales et communales, l'Eglise attire l'attention sur l'obligation légale de saisir dans les registres de personnes l'appartenance à une communauté religieuse reconnue par l'Etat en tant que caractéristique obligatoire et montre l'importance d'un recensement et d'une mise à jour systématiques de ces données.

Les organes de direction de droit public ecclésiastique, pastoraux et communs accordent une attention accrue à l'évolution de l'effectif des fidèles et à des questions telles que l'augmentation du nombre de distancé-e-s et des sorties d'Eglise, la fidélisation des membres, les nouvelles formes de recrutement et de transmission de la foi, le travail de relations publiques sur les effets de l'impôt ecclésiastique, etc.

La Conférence centrale se met à disposition comme plateforme d'échange d'expériences, de connaissances et d'outils sur le thème de l'évolution, du maintien et du recrutement des fidèles.

5.4 La suppression de l'impôt ecclésiastique des entreprises affaiblirait également le niveau national

L'impôt ecclésiastique des personnes morales et le système de financement ecclésial public en général font l'objet d'interventions et de débats politiques croissants. En conséquence, les discussions sur l'évolution financière et le débat sur les questions de fond se chevauchent.

Dans la mesure où la perte du produit de l'impôt ecclésiastique des personnes morales affaiblirait sensiblement non seulement les paroisses et les Eglises cantonales, mais aussi la vie ecclésiale à l'échelon national, la Conférence centrale et ses membres doivent tout mettre en œuvre pour éviter une suppression pure et simple de ce mode de financement, tout en étant au fait des divergences sur le sujet.

Les responsables des organisations ecclésiastiques cantonales entretiennent le dialogue avec les principaux décideurs et montrent les services et les offres de l'Eglise permettant de rencontrer les gens et de répondre aux besoins d'une société moderne, diversifiée et multiculturelle.

La Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion ainsi que la Commission des finances observent l'évolution juridique et politique du sujet et se penchent sur les développements possibles et les alternatives afin de les présenter de manière proactive dans le débat politique des cantons le moment venu.

5.5 Le suivi financier gagne en importance

Plus le public et le monde politique, mais aussi les fidèles, perçoivent l'Eglise ou les Eglises comme un acteur de la société civile tenu de légitimer son action et son droit à un soutien financier au même titre que les autres, plus la transparence et la capacité à fournir des informations seront importantes d'un point de vue financier.

Au-delà du financement ecclésial public, il convient de prendre en compte d'autres sources de revenus comme les dons, les revenus de placements financiers, les biens immobiliers, et les institutions ecclésiales qui ne sont pas financées par l'impôt ecclésiastique, comme les œuvres d'entraide, les associations et les monastères. En effet, plus la situation financière est tendue, plus l'Eglise doit trouver d'autres ressources et exploiter son propre patrimoine ou ses propres biens immobiliers.

Et comme il sera bientôt impossible de financer de nouvelles tâches par des produits supplémentaires, la question de savoir à quoi sont (doivent être) consacrés les fonds acquiert une importance croissante. Des données fiables sont indispensables pour débattre de cette question sur la base de faits.

Vu la diversité des modèles de financement ecclésial et leur caractère essentiellement communal et cantonal, les possibilités d'établir une statistique nationale sont très limitées. Il semble toutefois possible de procéder à une évaluation et à une synthèse régulières de ce qui se fait à l'échelon des Eglises cantonales.

Au-delà du rapport sur le développement global, il importe que les Eglises s'engagent plutôt dans des projets à même de démontrer leur importance et de susciter davantage d'attention et de bonne volonté. A l'aide d'exemples concrets, il s'agit de montrer à un large public, distancé de l'Eglise, où va l'argent, et comment la solidarité et la justice se vivent dans les sociétés modernes.

Dans la perspective de la mise à jour de l'étude prospective, la Conférence centrale clarifie la question de l'extension du suivi financier au-delà du financement ecclésial public et de la possibilité d'accroître la transparence en la matière.

La Conférence centrale optimise la collecte des données nécessaires au calcul des contributions Eglise Suisse, recueille des informations auprès des organisations ecclésiastiques cantonales et consulte des études et rapports sur le sujet.

Elle clarifie avec le SPI de Saint-Gall la question de la mise à disposition des données pertinentes sur le site *kirchenstatistik.ch* et de leur mise en lien avec d'autres informations statistiques.

5.6 L'évaluation des évolutions futures requiert des données fiables

Comme vu plus haut, les effets de l'évolution démographique, des sorties d'Eglise et de l'immigration sur les finances de l'Eglise sont décalés et s'accroissent avec le vieillissement des groupes d'âge concernés. L'élaboration de modèles pour anticiper l'avenir exige donc des données différenciées par groupes d'âge sur l'évolution des fidèles et sur le produit de l'impôt ecclésiastique. La collecte et l'analyse des données en vue de l'étude prospective ont toutefois révélé des différences considérables entre les cantons en termes de disponibilité et de qualité.

Il s'agit d'élargir et d'affiner la base de données en collaboration avec les services de taxation, mais aussi avec les offices de statistique et la statistique de l'Eglise du SPI, afin de mieux anticiper les évolutions futures.

Les organisations ecclésiastiques cantonales approfondissent si nécessaire le dialogue avec les administrations cantonales et conviennent avec elles du traitement régulier des recettes fiscales en distinguant l'impôt ecclésiastique des personnes physiques de celui des personnes morales ainsi que l'impôt ecclésiastique des personnes physiques par cohorte d'âge.

En collaboration avec l'EERS, l'étude prospective sera examinée dans cinq ans, en 2027, afin de vérifier les modèles de calcul et de les mettre à jour à l'aide de données plus récentes pour la période allant jusqu'en 2050.

5.7 La Conférence centrale doit se préparer à des discussions exigeantes sur la répartition des charges

Les résultats et les conclusions dégagées de l'étude touchent la Conférence centrale et le cofinancement CES-Conférence centrale à un triple titre :

Conséquences de la baisse prévisible des ressources au niveau de l'Eglise cantonale et des paroisses

Si les fonds disponibles à l'échelon de l'Eglise cantonale et des paroisses diminuent, il faut s'attendre à ce que la Conférence centrale et le cofinancement CES-Conférence centrale soient confrontés aux exigences d'économies. Ce raisonnement est logique, mais en aucun cas contraignant. De bonnes raisons de tirer une conclusion contraire s'imposent également : plus les moyens sont limités, plus la collaboration et le regroupement des forces sont importants, d'autant plus que la suppression des parallélismes permet de réaliser des économies, comme les syndicats de communes et les coopérations inter-cantoniales pour les tâches publiques. Il convient de mener ce débat sur la base de tâches concrètes, en vue de réaliser des économies au niveau de la Conférence centrale et du cofinancement, tout en concentrant les forces ailleurs et en transférant les fonds à l'échelon de la Suisse ou des régions linguistiques.

Conséquences des tendances divergentes selon les cantons

L'étude montre que l'évolution financière variera beaucoup d'un canton à l'autre. Par exemple, voici la baisse prévisible dans les cantons suivants : BS -32 % ; GL -26 % ; AG -23 % ; BE -14 % ; ZH -13 % ; GR -5 % ; SH - 2%. Dans le canton d'Argovie, on s'attend même à une augmentation de 14 %. Deux conséquences en découlent pour les discussions financières au sein de la Conférence centrale : premièrement, l'évaluation de l'évolution financière divergera d'un canton à l'autre. Alors qu'elle préoccupe les uns, les autres la jugent beaucoup plus positive. Et deuxièmement, les charges se modifient entre les membres de la Conférence centrale. En effet, à somme cible constante, les baisses chez un membre entraînent des hausses chez les autres, d'autant plus si la situation évolue chez les membres qui supportent une part relativement importante du budget total. Etant donné qu'au-delà de l'évolution financière, la répartition des charges est influencée par le nombre de membres et l'indice des ressources de la Confédération, toute prévision sur l'ampleur de ce phénomène est liée à de grandes incertitudes.

Conséquences sur le cofinancement CES-Conférence centrale

Comme le cofinancement des tâches pastorales à l'échelon national et à celui des régions linguistiques absorbe la majeure partie des contributions Eglise Suisse versées par les membres de la Conférence centrale, leur réduction entraînerait inévitablement des économies dans ce domaine. Mais les conclusions à tirer pour la stratégie de la CES et de la Conférence centrale en matière d'affectation des ressources au cofinancement dépassent largement cette conséquence. Les questions suivantes se posent :

- L'utilisation actuelle des ressources tient-elle suffisamment compte du fait que l'Eglise doit développer de nouvelles formes de recrutement et de maintien des fidèles et ne peut plus s'appuyer sur le paradigme de « l'Eglise de la relève » ?
- Vise-t-elle à renforcer, notamment au niveau national, les formes de présence publique et les réseaux au sein desquels elle peut apporter et faire connaître efficacement sa contribution à la cohésion de la société et à la transmission des valeurs ?
- Les institutions cofinancées à l'échelon national et des régions linguistiques sont-elles mises en place à l'échelon ecclésiastique cantonal et diocésain de manière à concentrer les forces, à décharger sensiblement les échelons inférieurs et à les aider à déployer à leur tour des effets ?

La Conférence centrale et les organes de cofinancement CES-Conférence centrale tiennent compte de ces questions dans le contexte de la mise à jour des planifications financières pour la Conférence centrale et le cofinancement, qui doit intervenir en 2025.